

**DECISION N° 34-2022****portant validation de convention avec l'association l'Eglantine pour un concert de solidarité Ukraine**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le projet de convention avec l'association l'Eglantine ;

Considérant le projet de concert pour la solidarité Ukraine organisé par l'association l'Eglantine au sein de la salle capitulaire et son parvis.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de la salle capitulaire à titre gracieux,

**DECIDE :**

De valider la convention avec l'association l'Eglantine pour réaliser un concert de solidarité Ukraine.

Marie-Lyne VAGNER